

REGLEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Dans le cadre de sa politique sportive et dans le souhait de participer au développement du sport à Bois d'Arcy, la direction Jeunesse et Sport a créé une EMS¹ dédiée exclusivement à l'éducation physique et sportive des enfants de 4 à 11 ans.

L'EMS est un lieu idéal pour faire pratiquer et découvrir de multiples familles d'activités sportives sur de courtes périodes sans se spécialiser.

Nous souhaitons par ce service rendre accessible la pratique physique et sportive au plus grand nombre. De ce fait, l'EMS peut être la solution. Elle offrira une continuité des séances sportives organisées dans le milieu scolaire et servira de passerelle avec la pratique en association.

Elle s'articule autour de plusieurs axes éducatifs que la ville souhaite apporter à son jeune public :

- Eduquer et socialiser les enfants de 4 à 11 ans par la pratique ludique d'activités physiques et sportives
- Leur permettre de se construire sur le plan psychomoteur
- Intégrer le sport comme outil d'éducation et de citoyenneté
- Favoriser la pratique sportive pour le plus grand nombre
- Découvrir différentes disciplines sportives afin d'aider l'enfant à choisir

Plusieurs dispositifs sont proposés :

- Les initiations sportives tous les samedis matin,
- Des stages sportifs à chaque vacance scolaire,
- Des séjours sportifs à chaque vacance d'été,

Article 1 : Objectifs

- Familiariser les enfants à la pratique du sport
- Mettre en place des activités ludiques, basées sur de l'initiation et de la découverte
- Développer les habiletés motrices et les capacités physiologiques de l'enfant
- Transmettre le goût de l'effort et le plaisir de pratiquer une activité physique et sportive
- Renforcer la solidarité et le respect des individus
- Accompagner les enfants dans la découverte de soi, de leur image et de leur potentiel

¹ Ecole Municipale des Sports

Article 2 : Tarifs et modalités d'inscription aux activités de l'EMS

Pour pouvoir participer à l'une de ces trois activités, une fiche sanitaire comportant tous les renseignements médicaux ainsi que les coordonnées des familles devra être dûment remplie afin que les agents puissent avoir toutes les informations nécessaires de chaque enfant. Doivent être signalé toute particularité concernant l'état de santé de leur enfant (allergies, asthme, etc.). Cela leur permettra également aux éducateurs de mettre en place un contrôle de présence à chaque activité.

Les inscriptions se font au pôle jeunesse (14 rue du Parc Bois d'Arcy) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30, dans la limite des places disponibles.

Seuls les dossiers complets seront retenus. Ils doivent comporter :

- La copie de la carte vitale des parents,
- Un certificat médical apte à la pratique sportive,
- Une attestation d'assurance civile pour les activités extrascolaires,
- La photocopie de la carte d'identité de l'enfant (ou livret de famille),
- Le paiement de l'activité.

Aucune réservation ni aucune inscription ne sont acceptées par téléphone ou par courrier. Tous les documents joints au dossier d'inscription sont valables pour les 3 formules de l'EMS. Si l'enfant s'inscrit à une seconde année consécutive, il appartient aux familles d'effectuer une mise à jour des informations de la fiche sanitaire, d'apporter une nouvelle attestation d'assurance civile ainsi qu'un nouveau certificat médical. Toute inscription est définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Aucun paiement ne s'effectue lors de l'inscription. Une facture sera établie selon la formule choisie et envoyée par courrier. Les inscriptions sont limitées au nombre de places dans chacune des formules proposées. Les inscriptions sont closes lorsque l'effectif fixé est atteint.

Les initiations sportives du samedi :

L'adhésion est valable durant toute l'année scolaire. Le coût est fixé à 120€. Les inscriptions débuteront au forum des associations. Les familles auront aussi la possibilité d'inscrire leurs enfants en semaine auprès de la direction jeunesse et sport situé dans le pôle jeunesse. Nous accordons une séance d'essai lors du premier samedi de l'année. **A partir de la deuxième séance, l'adhésion aux initiations sportives vous sera facturée.**

Les stages sportifs :

Les inscriptions commenceront un mois avant le début de chaque vacance scolaire. Le coût de chaque stage est défini par coefficient et appliqué selon le quotient familial des familles.

Les inscriptions se feront uniquement sur toute la durée du stage, soit du lundi au vendredi. Aucune inscription à la journée ou en demi-journée n'est possible.

Tarif de chaque stage :

5 jours :

Tarif minimum	Tarif maximum
25.85€	123.75€

Si jour férié (4 jours) :

Tarif minimum	Tarif maximum
20.68€	99€

Selon la première semaine des vacances d'été (3jours) :

Tarif minimum	Tarif maximum
15.51€	74.25€

Les inscriptions s'effectueront par l'intermédiaire du portail-famille. La validation de toute inscription se fera uniquement sur dossier complet. Il ne sera plus possible de désinscrire votre enfant 15 jours avant le début de chaque stage, sous peine de facturation de la semaine complète du stage.

Les séjours sportifs :

Les inscriptions aux séjours sportifs d'été débuteront au mois de mai. Le coût de chaque séjour dépendra du montant total des prestations. Le tarif sera ensuite défini par coefficient et appliqué selon le quotient familial des familles.

Article 3 : La périodicité des activités

Les initiations sportives du samedi matin :

Toutes les activités se dérouleront au gymnase COSEC dans la salle multisport. Trois créneaux sont proposés pour trois catégories d'âge :

- 3-4 ans : 9h à 9h50
- 5-6 ans : 10h à 11h
- 7- 11 ans : 11h10 à 12h10

Les activités se répartissent en 5 cycles sur l'année scolaire. Chaque cycle, d'une durée variable de 5 à 7 semaines, correspond à une période scolaire de vacances à vacances.

Les stages sportifs :

A chaque vacance scolaire, l'EMS proposera un stage sportif pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

Tous les stages sportifs se dérouleront au gymnase COSEC de 9h à 17h en journée continue. Un espace loisirs sera installé dans le hall du gymnase COSEC pour les temps hors activité sportive.

Organisation d'une journée de stage :

- 9h à 9h30 : Accueil des enfants

- 9h30 à 11h : Activité sportive
- 11h30 à 12h30 : Restauration (au centre de loisirs La Colombe sous la surveillance des éducateurs)
- 13h à 14h : Temps calme
- 14h à 15h30 : Reprise d'activité
- 16h à 17h : Goûter et accueil des parents

Les enfants sont sous la responsabilité des éducateurs sportifs de 9h à 17h. La fermeture de l'EMS est fixée à 17h précise et aucune alternative de garderie n'est possible.

Les séjours sportifs :

Les séjours sportifs sont proposés uniquement pendant les vacances d'été. Ils se dérouleront parmi les 11 bases de loisirs de la région et seront encadrés par les éducateurs sportifs de la ville ainsi que les moniteurs diplômés des sites.

Les groupes seront composés de 12 enfants âgés de 7 à 11 ans.

Chaque séjour durera 5 jours. Les journées seront partagées en deux temps :

- Un cycle d'activités mis en place par les animateurs
- Des activités encadrées par les moniteurs diplômés des bases de loisirs

Journée type :

- 8h-9h : Petit déjeuner
- 9h30-11h30 : Activité sportive
- 12h-13h : Déjeuner
- 13h-14h : Temps calme
- 14h-16h : Activité sportive
- 16h : Goûter
- 16h30-19h : Temps calme, douche et point-phone avec les familles
- 19h-20h : Dîner
- 20h-21h30 : Veillée

Article 4 Sécurité

Avant de déposer leurs enfants, les parents doivent s'assurer qu'un éducateur est présent pour les accueillir. Ils sont sous la responsabilité des parents, hormis aux heures de cours, étant alors sous la responsabilité des éducateurs.

Après avoir déposé leurs enfants, les parents ne peuvent pas rester dans la salle durant les activités sportives, afin d'assurer une organisation de qualité.

Les familles devront prendre une assurance responsabilité civile pour les activités extrascolaires.

La ville a souscrit une assurance responsabilité civile, couvrant la responsabilité de l'EMS, des éducateurs sportifs et des participants.

Article 5 Les places

Pour chaque dispositif, le nombre de places est limité :

Initiations sportives du samedi matin :

- 3-4 ans : 24 enfants
- 5-6 ans : 24 enfants
- 7-11 ans : 24 enfants

Stages sportifs :

- 6-11 ans 24 enfants

Séjours sportifs :

- 7-11 ans 12 enfants

Article 6 Restauration

Lors des stages sportifs, les enfants déjeuneront au centre de loisirs La Colombe où une pièce leur sera dédiée. Pour les enfants souffrants d'allergies alimentaires, un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) doit être mis en place. Les familles devront prendre contact avec un médecin afin d'établir ce protocole et un panier-repas devra être fourni par la famille dans des conditions strictes d'hygiène et de sécurité.

Un tarif particulier est appliqué.

Article 7 la tenue sportive

Chaque enfant doit obligatoirement se vêtir d'une tenue sportive. Ils doivent également apporter une paire de chaussures de sport propre lorsque les activités se déroulent en salle. Si le temps nous le permet, certaines activités pourront avoir lieu à l'extérieur. A cet effet, prévoyez une bouteille d'eau ainsi qu'une casquette.

Article 8 le respect

L'enfant s'engage à adopter un comportement exemplaire vis-à-vis des éducateurs sportifs, et du groupe. Il s'engage également à respecter toutes les consignes de chaque activité sportive et des règles de sécurité. Tout comportement irrespectueux et violent de nature physique ou verbal pourra faire l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive. Dans ce cas-là, aucun remboursement ne sera accordé

Article 9 : Absences

Toute absence, doit-être signalée auprès de la DJS. L'inscription à un stage sportif est sur la base d'un forfait suivant le nombre de jours de la semaine. De ce fait, aucune journée ne sera décomptée en cas d'absence.

Article 10 Modes de paiement

Les factures sont réglées à la mairie au : 2 avenue Paul Vaillant Couturier Bois d'Arcy 78390. Nous acceptons les modes de paiement suivants :

- Paiement en ligne
- En numéraire,
- Par chèque bancaire libellé à l'ordre de : Régie Recettes Direction Jeunesse et Sport.
- Par carte bancaire
- Par coupon sport
- Par chèque vacances
- Par ticket CESU
- Pass+